

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - PARIS SACLAY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2010-057 créant l'unité mixte de recherche U 987 et nommant Monsieur Didier BOUHASSIRA directeur ;

Vu la décision n° 2014-009 renouvelant l'unité mixte de recherche U 987 ;

Vu la décision n° 2015-51 renouvelant l'unité mixte de recherche U 987 ;

Vu la décision n° 2020-29 renouvelant l'unité mixte de recherche U 987 ;

Vu la décision n° 2025-211 renouvelant l'unité mixte de recherche U 987 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS4 du 05 au 07 mai 2025;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 987 intitulée « Physiopathologie et pharmacologie clinique de la douleur » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Madame Nadine ATTAL est prolongé dans ses fonctions de Directeur de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - PARIS
SACLAY**